



République Française — Liberté – Égalité – Fraternité
Département de la Seine – Saint – Denis

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ROMAINVILLE – FEVRIER 2018

PLAN

I/ LE CONTEXTE 2018

A/ Le contexte international et européen

B/ Les perspectives économiques nationales

II/ LE BUDGET DE LA VILLE

A/ Evolution des recettes de fonctionnement

1/ La fiscalité

2/ Les dotations

3/ L'intercommunalité et l'attribution de compensation

4/ La participation des usagers

B/ L'action municipale et prospective financière

1/ La section de fonctionnement

2/ La section d'investissement

3/ La dette communale

I/ LE CONTEXTE 2018

A/ Le contexte international et européen

Selon les prévisions des économistes, la croissance économique mondiale s'annonce plutôt robuste en 2018, à 3,7 %, après avoir atteint un taux beaucoup plus élevé que prévu en 2017 tandis que la reprise des investissements, des activités manufacturières et des échanges commerciaux se poursuit. Les créations d'emplois s'accroissent et les indicateurs de confiance élevés se traduisent en dépenses de consommation plus robustes.

Les pays en développement exportateurs de produits de base profitent du raffermissement des prix de ces produits et de la légère remontée des prix du baril de pétrole.

Dans les économies avancées, la croissance fléchira légèrement en 2018 à mesure que les banques centrales éliminent leurs dispositifs d'après crise et que la tendance à la hausse des investissements s'infléchit. Ces pays profitent toutefois toujours de politiques monétaires accommodantes même si elles se réduisent : dès le mois de janvier, la politique de rachats d'actifs mensuels de la BCE a été réduite de moitié passant de 60 milliards d'euros à 30 milliards d'euros.

Selon les prévisions, la zone euro devrait enregistrer une croissance d'environ 2,2 % en moyenne en 2017 après 1,6 % en 2016.

Dans le cadre du cadrage économique du budget 2018-2022, il est anticipé un taux de croissance du PIB dans la zone euro de 1,8 % en 2018.

La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emplois devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la zone euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises.

B/ Les perspectives économiques nationales

Sur le plan de l'économie nationale, l'année 2017 s'achève avec un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 1,9 %, contre 0,8 % en moyenne entre 2012 et 2016. Ce taux de croissance est à mettre, en partie, au crédit du gouvernement précédent (CICE, pacte de responsabilité...).

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de facteurs favorables malgré le retour de l'inflation. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. Les investissements des ménages et des entreprises ont repris.

Pour 2018, la Loi de Finances anticipe un niveau de croissance de 1,7 %.

La baisse du taux de chômage constitue toujours un véritable enjeu : le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5 % en mai 2017, la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et la réduction des emplois aidés se sont traduites par des hausses ponctuelles.

La première loi de finances du quinquennat réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB : l'objectif est de sortir dès 2018 de la procédure de déficit excessif prévue par les textes européens et de ramener le déficit à 2,6 % dès 2018.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le gouvernement souhaite donner aux finances publiques.

Trois principaux objectifs macro-économiques sont fixés à l'horizon 2022 :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvement obligatoires,
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique. Le niveau de la dette publique représente, en 2017, 96,8 % du PIB (les collectivités territoriales y participent à hauteur de moins de 9 %).

Afin d'atteindre ces objectifs, les collectivités territoriales seront mises à contribution mais contrairement à la période 2015-2017, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques ne se traduira pas, en 2018, par une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire (partiellement compensée par la hausse de la péréquation) mais par un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En effet, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un objectif de maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an pour l'ensemble des collectivités. Toutefois, seules les collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 60 millions d'euros (au compte de gestion 2016), soit 340 collectivités au total, signeront un contrat avec l'Etat, pour une durée de trois ans, avec un système de sanction en cas de manquement. La Ville de Romainville n'est donc pas concernée par cette contractualisation.

L'inflation étant prévue autour de 1,1 % en 2018, ce pourcentage d'évolution signifie donc que les collectivités devront stabiliser leurs dépenses de fonctionnement en euros constants.

Ce resserrement des dépenses de fonctionnement des grandes collectivités (régions et départements notamment) risque d'impacter indirectement les communes si ces collectivités réduisent les lignes de financement dédiés aux communes.

Donc bien que le contexte macro-économique mondial s'annonce plutôt favorable en 2018 la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure un enjeu essentiel.

II/ LE BUDGET DE LA VILLE

A/ Evolution des recettes de fonctionnement

Au global, il est estimé une évolution des recettes de fonctionnement de l'ordre de 1,5 % entre le BP 2017 et le BP 2018.

1/ La fiscalité

L'une des mesures majeures de la loi de finances 2018 est le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation, d'ici à 2020, pour 80 % des ménages. Le seuil d'éligibilité au dégrèvement dépend du revenu fiscal de référence. Les ménages remplissant les conditions de ressources déterminées par la loi de finances bénéficieront d'un abattement de 30 % de leur taxe d'habitation en 2018, puis de 65 % sur celle de 2019 et d'un dégrèvement total en 2020.

Si en 2018 et, à priori, jusqu'en 2020, les collectivités devraient être compensées à l'euro près pour ces dégrèvements décidés par l'Etat, une grande incertitude pèse sur l'après 2020 et la manière dont sera remplacée la taxe d'habitation qui est pour la commune un impôt dynamique dans la mesure où l'assiette évolue en fonction de l'évolution des bases physiques.

La taxe d'habitation a représenté en 2017 un montant de 8 010 615 €, soit près de la moitié des produits fiscaux de la commune (16,4 millions en 2017).

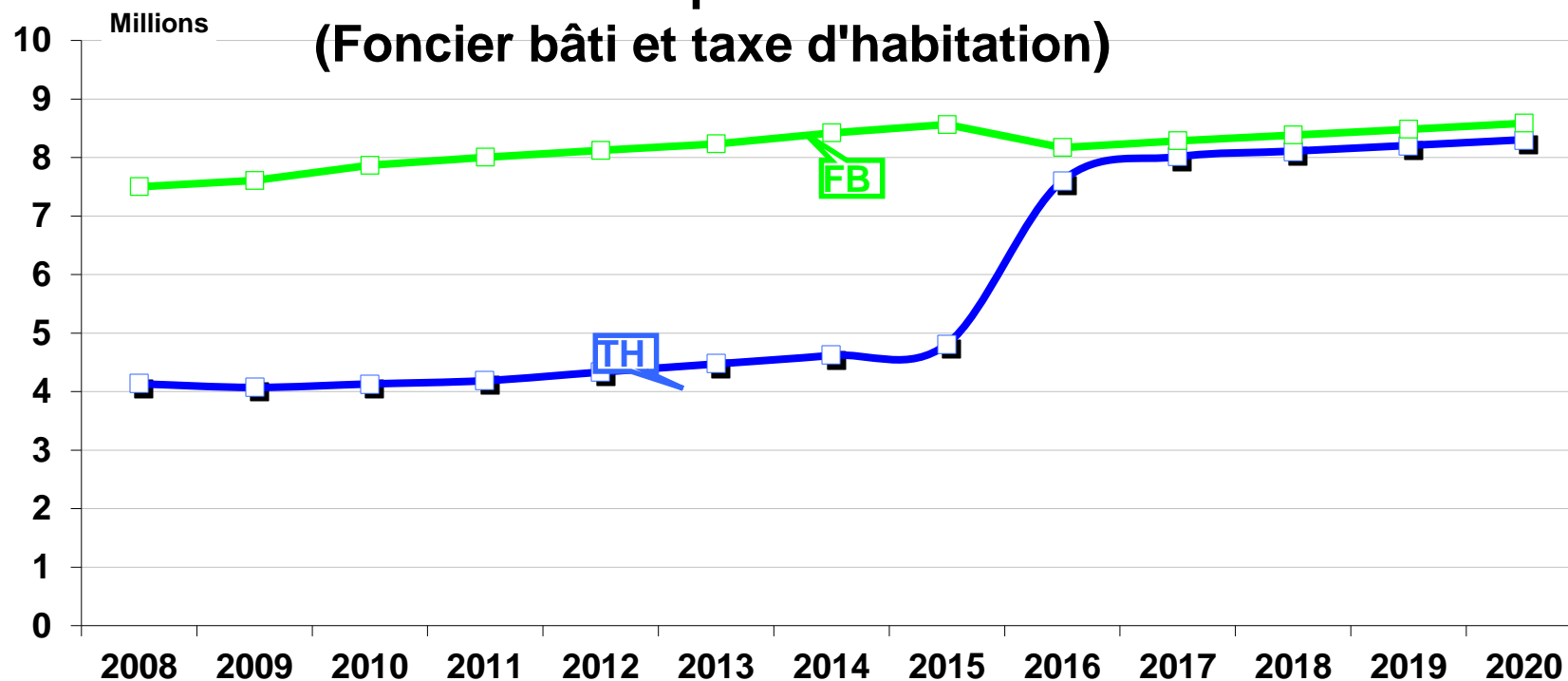
Il faut également noter que l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite toutefois des taux et abattements en vigueur en 2017.

En 2018 et pour la neuvième année consécutive, la Ville ne projette pas d'augmenter ces taux de fiscalité. Depuis la baisse de 2 % des taux, votée en 2008, les Romainvillois n'ont eu à subir aucune augmentation des taux municipaux.

Cette stabilité des taux est permise par la gestion efficace des ressources de la Ville qui a été menée au cours des dernières années.

Malgré le gel des taux municipaux, le produit fiscal augmentera en 2018 du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée par le Parlement. La Loi de Finances de 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives à partir du dernier taux d'inflation constaté. Une revalorisation de 1,2 % a été appliqué dans le cadre de la préparation du budget 2018 et le produit fiscal est attendu à environ 16,59 millions d'euros.

Evolution des produits fiscaux (Foncier bâti et taxe d'habitation)



Pour mémoire, entre 2015 et 2016 :

- la forte progression du produit de la taxe d'habitation s'explique par le transfert de la part de TH d'Est Ensemble à la commune dans le cadre de la loi Notre (sans impact pour les contribuables) ;
- la baisse de produit de taxe foncière est due à l'abattement de 30 % accordée aux bailleurs sociaux en contrepartie du financement d'actions de gestion urbaine de proximité pour améliorer la vie dans les quartiers classés en QPV.

2/ Les dotations

Après quatre années de baisse de la DGF, les concours financiers de l'Etat se stabilisent.

Ces concours totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités (RCT).

Les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales s'élèvent en 2018 à 40,3 milliards d'euros soit une diminution de 9,2 % par rapport à la LFI 2017 (44,4 milliards d'euros).

Toutefois, cette diminution correspond principalement au transfert de la fraction de TVA aux régions de 4,1 milliards d'euros en lieu et place de leur dotation globale de fonctionnement à compter de 2018.

La mission RCT se compose à 90 % de quatre dotations dont notamment la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétence et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dispensée sur présentation de dossiers.

Les dotations de l'Etat

En 2018, les collectivités n'auront pas de prélèvement sur leur dotation forfaitaire au titre de la contribution au redressement des finances publiques. L'enveloppe de la DGF est fixée à 26,96 milliards d'euros dans la loi de finances 2018, soit un niveau stable par rapport à 2017 à périmètre comparable.

Pour la Ville de Romainville, la dotation forfaitaire (DGF) qui s'élevait en 2013 à 5,1 M€ devrait se stabiliser après la baisse continue de ces quatre dernières années : entre 2013 et 2017, la dotation forfaitaire a en effet été réduite de moitié.

Pour 2018 et dans l'attente des notifications, la dotation forfaitaire est prévue à hauteur de 2,56 M€ en 2018, soit un niveau identique à 2017.

Evolution de la dotation forfaitaire entre 2013 et 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision BP 2018
Dotation forfaitaire	5 102 562 €	4 739 572 €	3 898 410 €	3 056 790 €	2 562 258 €	2 562 258 €

Afin de palier la baisse de la dotation forfaitaire, la péréquation a, dans le même temps, été renforcée ces dernières années par la précédente majorité pour la concentrer sur les collectivités aux populations les plus fragiles.

Ainsi, sur la même période, les mécanismes de péréquation verticale (DSU) et horizontale (FSRIF et FPIC) ont permis une augmentation de ces dotations de 42,65 % pour la Ville de Romainville.

C'est la DSU qui a le plus augmenté en passant de 1 411 061 € en 2013 à 2 543 098 € en 2017 (+ 80 %). Son dynamisme a ainsi permis d'amortir en partie la baisse de la dotation forfaitaire.

Dans le cadre de la loi de finances 2018, il est prévu une augmentation de l'enveloppe DSU de 110 millions d'euros (contre 90 M€ dans le projet de loi de finances 2018) ce qui porte cette dotation à 2,2 milliards d'euros en 2018. L'évolution est cependant moindre qu'entre 2016 et 2017 où l'enveloppe DSU avait évolué de 180 millions d'euros pour compenser la baisse de la dotation forfaitaire.

La répartition de l'enveloppe DSU prend en compte des critères sociaux tels que le nombre de logements sociaux et le revenu imposable moyen des habitants. Les calculs qui en résultent sont complexes car ils intègrent un rang de classement de la commune parmi celles qui sont les plus défavorisées. En 2017, la ville était classée au 213ème rang.

Dans l'attente de la notification qui interviendra en avril/mai 2018, la Ville reconduit le montant perçu en 2017, soit 2 543 098 €.

Créée en 2016 puis reconduite en 2017, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est pérennisée dans le cadre de la loi de finances 2018 (article 157). Il s'agit d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement en faveur notamment des communes. L'enveloppe globale est de 665 millions d'euros. Les projets pouvant être soutenus sont notamment la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

En 2017, Romainville a bénéficié de subventions à ce titre pour l'ensemble des dossiers déposés : la Tour Maraîchère, les travaux de création de la maison médicale et les travaux de construction de Mandela 2.

Les dotations de péréquation horizontale

La péréquation horizontale est pilotée par la loi de finances mais n'engage pas les crédits de l'Etat. Il s'agit d'une redistribution de richesses entre collectivités.

Dans ce cadre, la Ville de Romainville perçoit le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le volume global du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France progresse de 20 M€ en 2018 par rapport à 2017, pour atteindre 330 millions d'euros.

Compte tenu de l'évolution variable du FSRIF ces dernières années, la Ville choisit de reconduire au BP 2018 le montant du BP 2017 à savoir 1 500 000 €.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est destiné à accompagner la réforme de la fiscalité de la taxe professionnelle. Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisées vers les plus défavorisées.

Le FPIC est monté en puissance entre 2013 et 2016 avant de se stabiliser. L'objectif initial qui était d'atteindre un montant correspondant à 2 % des produits fiscaux du bloc communal soit 1,2 milliard est abandonné. Le FPIC sera doté de 1 milliard en 2018 comme en 2017 et 2016.

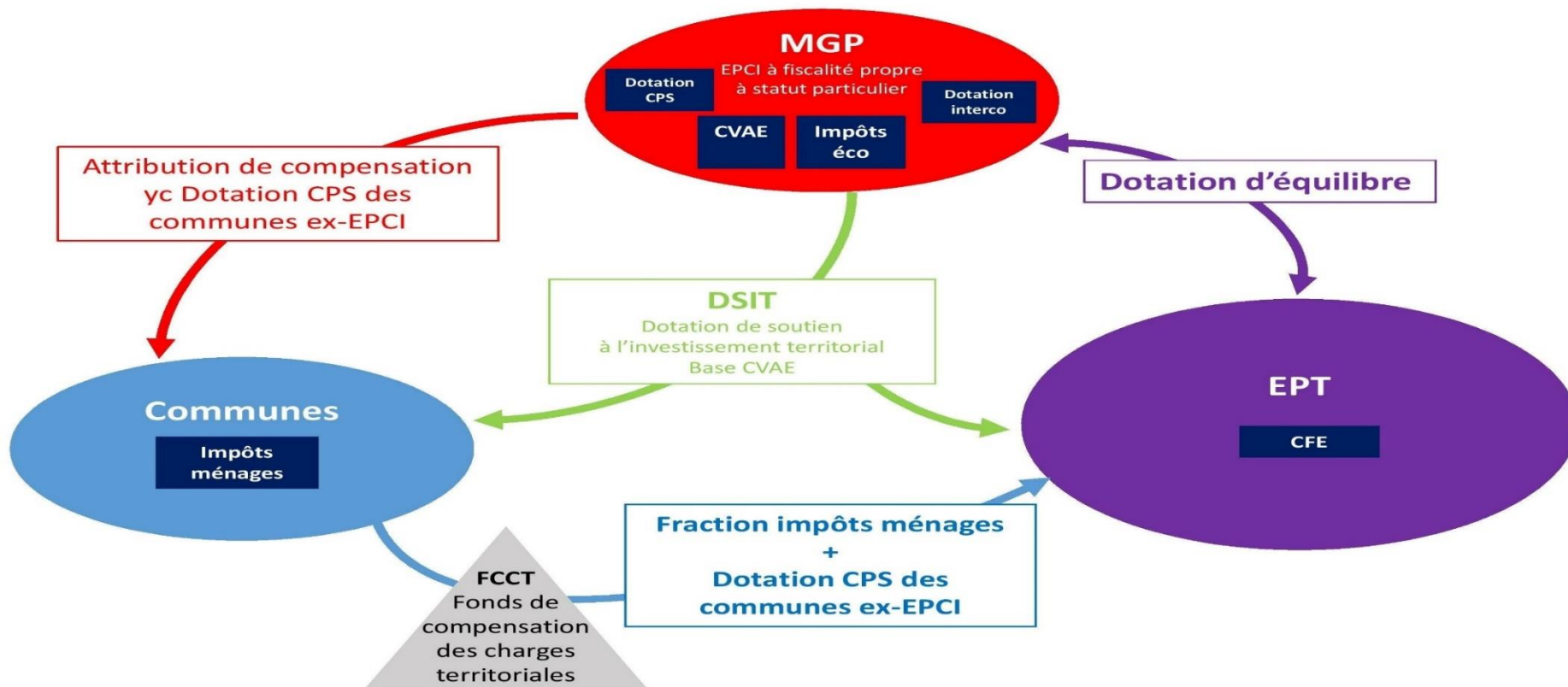
La Ville reconduit le montant du BP 2017 à savoir 500 000 €.

3/ L'intercommunalité et l'attribution de compensation

Depuis la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP) au 1^{er} janvier 2016, il y a eu de nombreux impacts (comptables) sur le budget de la ville, les flux financiers entre la Ville et Est Ensemble ayant été modifiés afin de financer les compétences de la MGP tout en continuant à financer les compétences confiées à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble. Les équilibres budgétaires globaux n'ont pas été modifiés.

Le schéma ci-dessous présente les flux financiers entre les trois entités :

2016-2020 : FLUX FINANCIERS MGP-EPT-COMMUNES



Désormais, l'attribution de compensation (AC) est versée par la MGP. Cette AC correspond toujours aux recettes de la fiscalité économique diminuées de l'évaluation du transfert de charges. Cette évaluation correspond au coût global des charges transférées, c'est-à-dire les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement relatives aux compétences transférées. En 2017, l'AC s'est élevée à 17,45 M€. Pour 2018, il est proposé de reconduire le même montant dans l'attente de la finalisation du travail d'évaluation des charges pour les compétences transférées à la Métropole du Grand Paris.

La MGP aura en charge la gestion des compétences suivantes :

- l'aménagement de l'espace métropolitain ;
- la politique locale de l'habitat ;
- le développement et l'aménagement économique, social et culture ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie ;
- GEMAPI.

En 2017, aucune évaluation n'a été réalisée ce qui explique le maintien de l'AC au niveau de 2016.

En 2018, l'AC pourrait être amené à évoluer en fonction du travail d'évaluation des charges qui a été engagé par la MGP fin 2017 avec les 131 communes la composant et qui doit être achevé, au plus tard en septembre 2018. La Ville devrait recevoir une notification d'attribution de compensation provisoire au plus tard mi-février, l'AC définitive ne sera notifiée que fin septembre 2018 après l'adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par ailleurs, en contrepartie du transfert de la totalité des impôts ménages à la commune (d'où l'augmentation du produit de la taxe d'habitation entre 2015 et 2016), la Ville reverse à l'EPT Est Ensemble un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) qui est anticipé à un montant stable par rapport au BP 2017.

4/ La participation des usagers

Certaines prestations servies par la ville à la population sont payantes. Toutefois le reste à charge est minoré, soit par application du tiers-payant, soit du quotient familial.

Il s'agit principalement des consultations médicales du centre municipal de santé, les multi-accueils, les centres de loisirs, les activités sportives, la restauration des élèves, etc.

Le volume global de ces recettes était prévu à hauteur de 2,3 millions d'euros en 2017.

En 2018, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs municipaux et le même ordre de grandeur est retenu pour 2018.

B/ La prospective financière et l'action municipale

Pour construire le budget 2018, la base de travail a été la suivante :

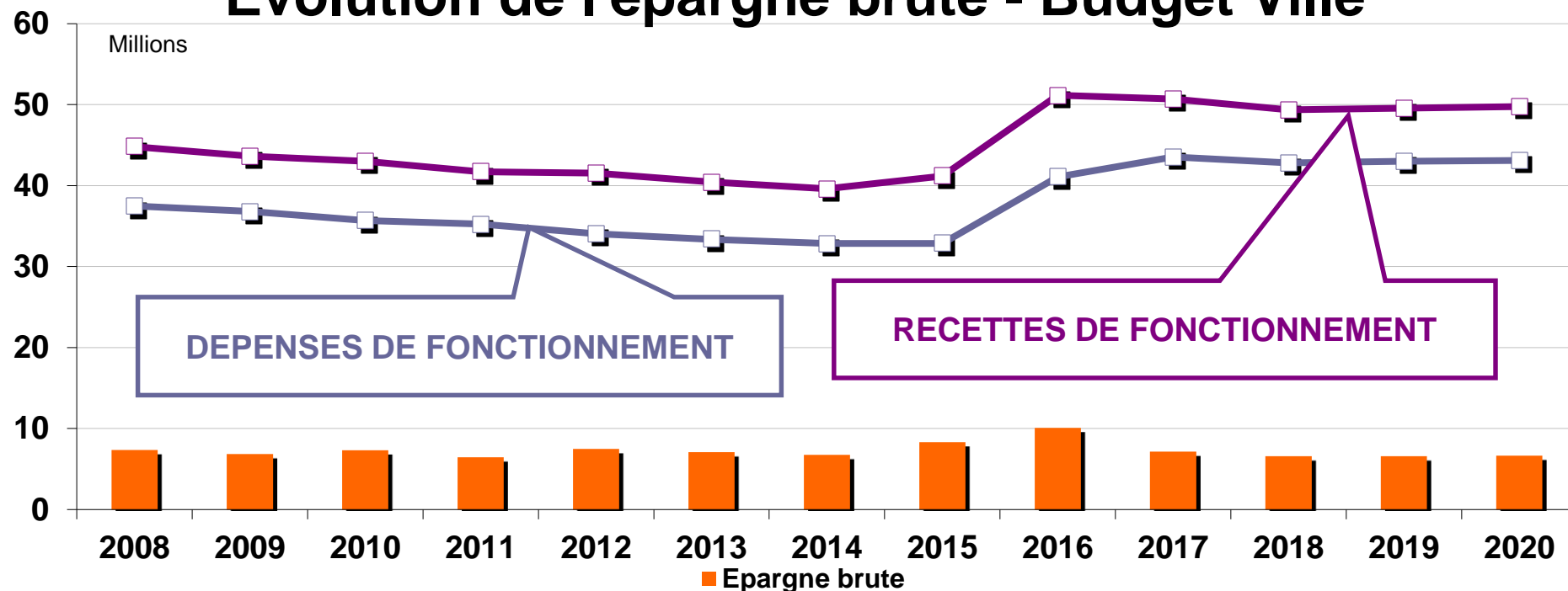
- évolution des dépenses courantes de fonctionnement : évolution autour de 0,5 % par an ;
- pas d'augmentation des taux de fiscalité et des tarifs des services municipaux sur la période ;
- une estimation prudente des recettes d'investissement ;
- un recours à l'emprunt à hauteur de 2 M€ pour 2018 : l'encours de dette devrait diminuer de 1,95 M€ puisque le remboursement du capital (3,95 M€) sera supérieur au nouvel emprunt envisagé.

1/ La section de fonctionnement

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement représente la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Le niveau de l'épargne brute est important car l'épargne dégagée permet, après remboursement du capital de la dette, de financer les investissements.

Cette année 2017 encore, l'épargne brute qui s'établit à 7,1 M€ se maintient à un niveau élevé, contrairement aux craintes exprimées par la CRC dans son rapport en 2016. Ce résultat est notamment dû à des recettes supplémentaires sur la fiscalité, des rattrapages de versement de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse et une exécution supérieure aux prévisions sur certaines recettes (redevances d'occupation du domaine public, droits de mutation).

Evolution de l'épargne brute - Budget Ville



En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) devraient s'élever à moins de 42,8 millions d'euros avec une augmentation inférieure à l'objectif de 1,2 % d'évolution des DRF fixé par la loi de programmation 2018-2022, et ce, bien que la Ville ne soit pas concernée par la contractualisation.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (exprimé en K euros)

<i>Chapitres comptables DRF</i>	BP 2016	BP 2017	Evol 2016/2017	<i>Prévisions BP 2018</i>	Evol 2017/2018	<i>Prévision BP 2020</i>
011 - Charges à caractère général	8 031	8 187	1,95%	8 804	7,54 %	8 848
012 - Charges de personnel	19 888	20 045	0,79%	20 228	0,92 %	20 431
65 - Autres charges de gestion courante	11 817	11 646	-1,45%	11 679	0,28 %	11 755
66 - Charges financières	2 169	2 121	-2,21%	1 996	-5,88 %	2 000
67 - Charges exceptionnelles	254	147	-42,31%	80	-45,19 %	80
014 - Atténuations de produits	882	400	-54,65%	0	-100,00%	0
TOTAL	43 041	42 546	-1,15%	42 787	0,57%	43 114

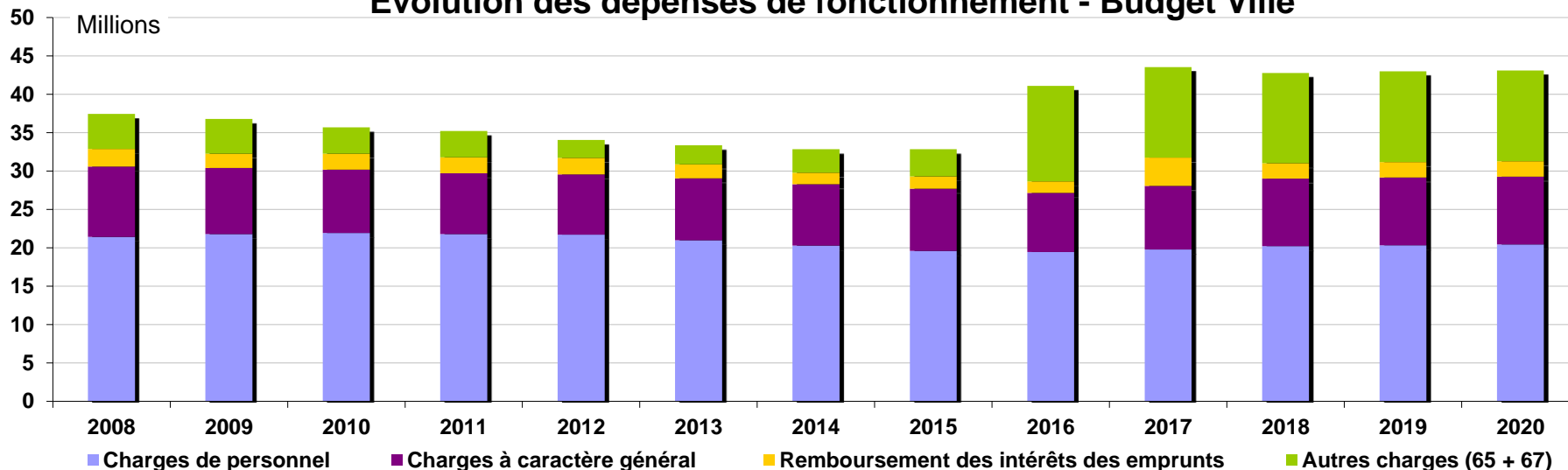
Le chapitre des charges à caractère général (011) devrait évoluer du fait principalement de dépenses supplémentaires liées à l'augmentation des effectifs scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018 : sur la section de fonctionnement l'impact porte sur la restauration et les fournitures scolaires. Est également anticipée une augmentation du nombre de départs d'enfants en classes découverte.

Il est aussi prévu d'inscrire au BP 2018 un montant de 117 000 € correspondant au reversement, à Est Ensemble, des recettes du conservatoire et de la piscine encaissées par la Ville en 2017 (en 2017, le reversement des recettes 2016 avaient été inscrits en DM, il ne figurait donc pas au stade du BP).

Sur 2019 et 2020, ce chapitre des charges à caractère général devrait progresser de 0,5 % afin de prendre en charge les dépenses générées par l'augmentation des effectifs en année pleine.

La baisse sur le chapitre 014 est due à l'absence de contribution au redressement des finances publiques en 2018. Un montant de 400 000 € avait été prévue au budget primitif 2017 : elle s'est élevée à 372 900 €.

Evolution des dépenses de fonctionnement - Budget Ville



La masse salariale qui avait connu trois baisses successives en 2012, 2013 et 2014 liées aux transferts, à la Communauté d'agglomération Est Ensemble, des personnels de la collecte des déchets, de la piscine et du conservatoire a progressé d'environ 1,6 %, entre 2016 et 2017, du fait notamment des mesures en faveur des agents (revalorisation du point d'indice de 0,6 % en février 2017 après celle de juillet 2016), application du PPCR (Protocole pour les Parcours, Carrières et Rémunérations des agents de la Fonction publique).

D'un montant de 19,7 M€ en 2017, elle progresserait d'environ 0,5 % à 2 % par an entre 2018 et 2020 du fait de l'application des mesures décidées par l'Etat (PPCR à compter de 2019) et localement des ouvertures de classes afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions.

La seule forte progression des dépenses de fonctionnement est mécanique et est due à la fiscalité (FCCT) reversée à Est ensemble à compter de 2016 dans le cadre de l'application de la loi Notre. La nouvelle base stable pour les DRF est donc de 42 à 43 millions d'€.

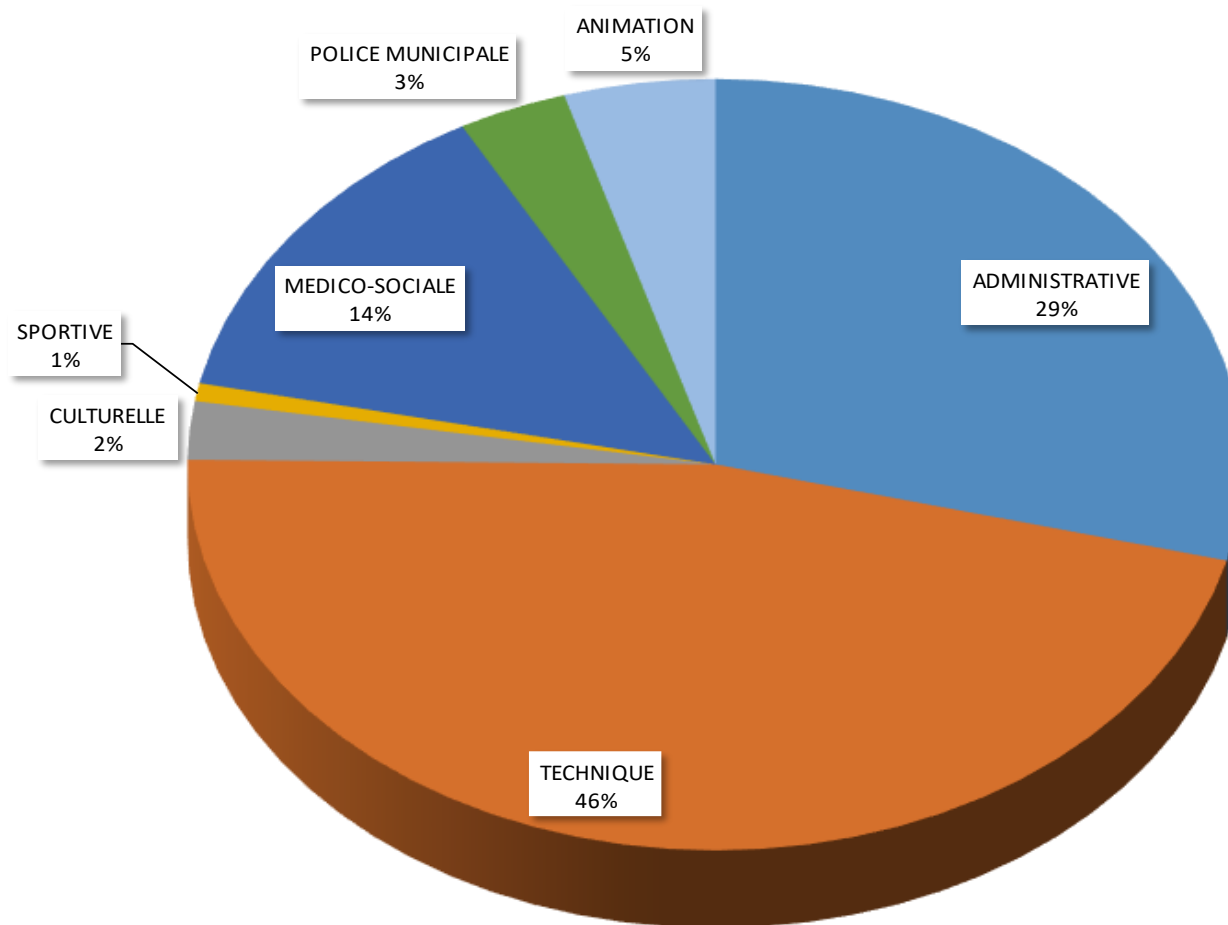
Effectifs :

Les mesures d'organisation prises par la Municipalité (réflexion sur l'organisation des services lors de départ d'agents, travail sur l'absentéisme, ...) ont permis d'atténuer le GVT positif (Glissement Vieillesse Technicité) ainsi que les mesures prises par le Gouvernement (hausse des taux de cotisations patronales, de la valeur du point d'indice, PPCR, revalorisation des agents de catégories C, etc).

Tableau des effectifs (en ETP) 2012-2017 par filière

FILIERE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution ETP 2012/2017
ADMINISTRATIVE	147	152,5	152,4	152	136,7	147,6	0,6
TECHNIQUE	269	279,18	259,65	247,45	231,12	234,93	-34,07
CULTURELLE	35,5	20,69	9,7	14	13,17	12,4	-23,1
SPORTIVE	11	3,7	3,69	3,7	3,68	3,83	-7,17
MEDICO-SOCIALE	44,03	51,42	54,85	57,2	66,27	69,41	25,38
POLICE MUNICIPALE	12,8	14,7	16,7	18	17	17	4,2
ANIMATION	31,85	27,3	32,52	28,66	22,65	23,57	-8,28
TOTAL	551,18	549,49	529,51	521,01	490,59	508,74	-42,44

Répartition des effectifs par filière en 2017



**Répartition des effectifs permanents au 31/12
selon le statut et la catégorie**

	2012				2013			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	23	32	326	381	20	24	326	370
Non titulaires	36	47	87	170	41	40	99	180
Total	59	79	413	551	61	64	425	550

2014				2015				2016			
A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
16	31	313	360	27	44,8	327,9	399,7	19,9	31,2	292	343
36	44	89	170	26,7	29,7	64,88	121,28	30	37,3	79,9	147
52	75	402	530	53,7	74,5	392,78	520,98	49,9	68,5	372	491

	2017				Evolution 2012/2017			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	20,7	31,8	278	330,5	-1,3	-0,2	-48	-49,5
Non titulaires	29,8	42,1	106,3	178,2	-6,2	-4,9	19,3	8,2
Total	50,5	73,9	384,3	508,7	-7,5	-5,1	-28,7	-41,3

• Evolution des dépenses de rémunération

Comptes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2012/2017
Rémunérations du personnel	15 301 011 €	14 479 790 €	13 157 187 €	13 173 340 €	13 286 616 €	13 585 683 €	- 1 715 328 €
6411 - personnel titulaire dont :	9 576 434 €	9 249 013 €	8 445 598 €	8 738 526 €	8 713 738 €	8 482 691 €	- 1 093 743 €
64111 - rémunération principale	7 518 380 €	7 262 499 €	6 688 615 €	6 890 966 €	6 872 428,00	6 715 607 €	- 802 773 €
64112 - NBI, SFT et IR	428 244 €	414 380 €	352 163 €	369 475 €	383 667 €	360 114 €	- 68 130 €
64118 - autres indemnités	1 629 809 €	1 572 134 €	1 404 819 €	1 478 085 €	1 457 643 €	1 406 970 €	- 222 839 €
6413 - personnel non titulaire	5 461 561 €	5 043 721 €	4 392 808 €	4 282 432 €	4 482 633 €	5 064 103 €	- 397 458 €
6416/6417 emplois aidés et apprentis	13 021 €	35 207 €	150 316 €	152 382 €	90 245 €	38 888 €	25 867 €
Heures supplémentaires	175 552 €	170 942 €	163 159 €	164 835 €	184 976 €	245 093 €	69 541 €

• Les avantages en nature

A Romainville, seuls existent les logements pour nécessité absolue de service.

L'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service implique que l'agent ne puisse «accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité».

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nb d'agents logés	11	11	10	10	9	7

- Temps de travail

La commune de Romainville retenait un régime plus favorable que celui proposé par le décret du 25 août 2000, en application des dispositions dérogatoires prévues par la loi du 3 janvier 2001.

Les agents se voient appliquer un temps de travail annualisé de 1 512 heures, inférieur de 95 heures au seuil fixé par les dispositions du décret. Ces modalités découlent de la délibération en date du 6 novembre 2001 qui définit le temps de travail des agents à 1 505 heures annuelles, reprenant ainsi les dispositions du contrat de solidarité signé entre l'État et la commune de Romainville en 1982. La délibération en date du 11 février 2009 acte de la prise en compte de la journée de solidarité.

Cependant, suite à la délibération du 24 mai 2016 instaurant un règlement intérieur pour les agents communaux, la durée annuelle du travail à Romainville est désormais fixée à 1 561 heures, déduction faite des seuls congés annuels et d'un forfait annuel de 8 jours fériés.

Durée hebdomadaire de travail de la collectivité	35 heures	37h30
Jours ouvrés annuels	253 jours	253 jours
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité (CA + RTT)	30 jours	40 jours
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	223 jours	213 jours
Conversion hebdomadaire	1 561 heures	1 607 heures
Durée légale du travail	1 607 heures	1 607 heures
Différence	46 heures	0 heure

Depuis le 1^{er} juillet 2017, les cadres et les agents du SPEC ont choisi sur proposition de la collectivité de revenir à une durée annuelle du travail de 1 607 heures par un passage de 35 à 37h30 du temps de travail hebdomadaire générant 15 jours de RTT et la suppression des 5 jours de congés annuels. Au 1^{er} janvier 2018, cette proposition a été faite à l'ensemble des agents et ce sont donc 244 agents de la collectivité (environ 45 % de l'effectif) qui bénéficient de ce nouveau régime de temps de travail.

En 2018, la municipalité entend poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques à destination des Romainvilloises et Romainvillois.

Pour notre jeunesse :

Le maintien de la semaine à quatre jours et demi et des « NAP » (nouvelles activités périscolaires) gratuites pour tous les élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire.

La poursuite du déploiement d'actions éducatives dans le cadre du PEDT et de son avenant Laïcité et Citoyenneté : le festival « les ados font aussi leur cinéma », montée en puissance du Concours des Arts oratoires en 2018 par un accompagnement des équipes et des référents des espaces de proximité par des artistes professionnels, dispositif DEMOS...

La poursuite d'actions et de projets éducatifs en milieu scolaire : distribution de dictionnaires à tous les élèves de CM2 et d'un livre de Noël aux maternelles, prévision d'augmentation du nombre d'enfants partant en classes découvertes (+ 100 enfants par rapport à 2017), développement des classes « Idées philosophiques » en milieu scolaire...

Des investissements conséquents pour les établissements scolaires : poursuite du plan Rénov'école, lancement des travaux de construction d'une nouvelle école primaire dans le quartier des Bas Pays à l'été 2018, ouverture de nouvelles classes à la rentrée 2018 (équipements en mobilier, dortoirs...) pour faire face à l'augmentation prévue des effectifs scolaires.

Pour le temps libre :

Des temps forts festifs :

Forum de rentrée, semaine Eco-citoyenne, les espaces de proximité en fête, développement d'animations estivales dans le cadre de Romainville en short, la Nuit de la lecture...

Une offre culturelle renforcée avec :

- la réhabilitation de la salle de spectacle Jacques Brel (110 places) qui accueillera la saison culturelle 2018-2019 et qui permettra d'asseoir une offre culturelle dans le quartier du Bas Pays ;
 - le développement d'un partenariat avec les réseaux artistiques du territoire et la participation à de grands évènements rayonnants comme les « Rencontres internationales de Seine-Saint-Denis », la « Biennale urbaine de spectacle » avec les villes de Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais ;
 - la poursuite du développement des ressources en ligne à la médiathèque (augmentation de 74 % des inscrits aux ressources en ligne entre 2016 et 2017) et des actions de médiation autour du livre.
-

Pour renforcer les solidarités et l'accès aux soins :

Poursuite du développement des actions à destination des plus fragiles : ateliers malins, organisation d'une semaine « anti coup de froid » en février, lancement d'une étude pour la mise en place d'une épicerie sociale, etc.

Une offre de soins renforcée avec l'ouverture de la Maison médicale dans le quartier des Bas Pays en avril 2018.

Pour l'emploi et l'insertion :

La poursuite et l'amplification des actions en faveur de l'emploi et l'insertion : accueil de services civique, développement des clauses d'insertion dans les marchés publics, développement des projets citoyens, participations à de nombreuses actions en lien avec Est Ensemble (opération « job d'été », opérations de recrutement, etc.).

Un accompagnement permanent des agents du service public : formation à la playdagogie pour les animateurs dans le cadre des activités périscolaires, formation de remise à niveau en vue de favoriser l'évolution de carrière ou le reclassement des agents.

Pour la prévention et la sécurité :

Poursuite des actions de prévention avec les collèges.

Pour améliorer les mobilités :

L'installation au premier semestre 2018 de trois stations vélib's sur le territoire communal.

Pour enrichir le projet de ville avec les habitants :

- le renouvellement du Conseil citoyen du quartier Gagarine dont le mandat s'achève en 2018 et la poursuite de l'accompagnement des autres conseils citoyens,
 - la poursuite des « diagnostics en marchant » dans le cadre de la convention de gestion urbaine de proximité signée avec les bailleurs et la marche exploratoire lors de la journée des droits des femmes (GUSP et CLSPD),
 - réflexions sur la création d'un conseil des jeunes à la rentrée 2018,
 - reconduction des subventions aux associations romainvilloises et poursuite du soutien de la ville et de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA),
-

2/ La section d'investissement

Il est prévu en 2018 un important programme d'investissements pour un montant qui est estimé à près de 30 M€.

Pour améliorer le cadre de vie, la programmation des travaux de voirie est fortement amplifiée en 2018 avec un budget global estimé à 3 millions d'euros qui comprendra notamment les opérations suivantes :

- la réfection de la rue Saint Germain pour un montant total de 672 000 € (la moitié des travaux sera prise en charge par la Ville des Lilas) ;
- la réfection des rues Voltaire et Lemoine pour un montant de 927 300 € ;
- la réfection du mail Henriette Pizzoli (66 000 €) et de l'allée des Blonnes (93 000 €) ;
- des travaux dans différentes cours d'écoles pour un montant de 61 250 € ;
- les travaux d'aménagement de la Plaine Centrale du quartier Marcel Cachin pour un montant de près de 290 000 € (création d'une aire de jeux innovante imaginée avec les habitants, modification de l'éclairage, création d'une aire de street work-out, tennis de table et d'un espace brumisateur), dont une partie sera financée par les bailleurs dans le cadre de la gestion urbaine de proximité.

Sur les équipements publics, il est prévu :

- Des travaux d'entretien lourd du patrimoine bâti pour environ 1 300 000 € dont 615 600 € pour des travaux dans les écoles ;
- Entre les travaux de voirie et de bâti, une enveloppe d'environ 245 000 € est réservée pour des travaux d'accessibilité sur les bâtiments publics dans le cadre de l'Adap.

Les dépenses d'investissement pluriannuelles :

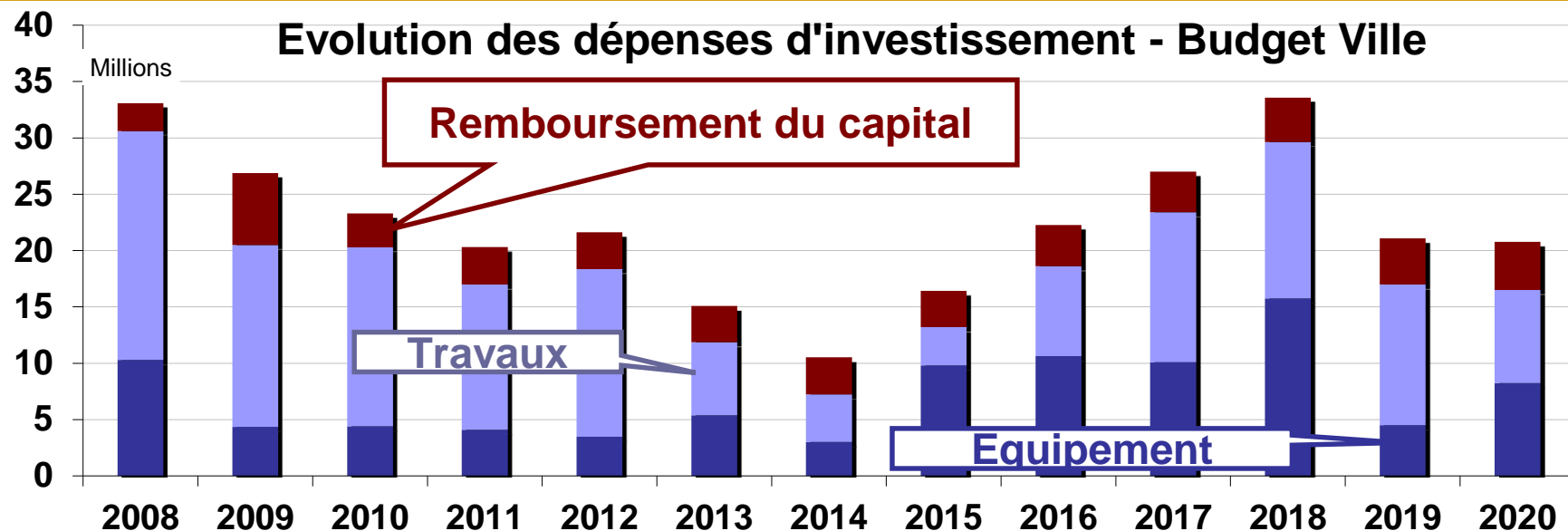
En plus de ces travaux, la Ville entend poursuivre en 2018 son programme ambitieux d'équipements nouveaux pour les Romainvillois et prévoit donc :

- **La réhabilitation/extension du Palais des Fêtes** : des crédits à hauteur de 6,5 millions d'euros sont prévus en 2018. La livraison de ce nouvel équipement devrait intervenir en janvier 2019.

Le nouveau Palais des fêtes sera un espace moderne et modulable qui sera doté d'une salle dédiée au spectacle vivant de 180 places avec gradins, d'une salle polyvalente de 600 places pour les évènements festifs et conviviaux de la ville. Ce sera un lieu de rencontres et d'échanges qui accueillera un square public et la Maison de la Philo qui sera agrandie.

Mais aussi :

- **la réhabilitation du complexe sportif Baldit** en deux phases (2018/2019 pour la reconstruction du gymnase Rousseau et 2019/2020 pour le réaménagement complet du stade Baldit). Cette opération pour laquelle une autorisation de programme de 12 M€ a été votée bénéficiera en 2018 de crédits de paiement à hauteur de 2,5 M€. Cette opération bénéficie de subventions du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour un montant global de 661 900 €, subventions qui seront inscrites au budget 2018.
 - **la construction de la Tour Maraichère**. Cette opération dont les travaux devraient débuter en avril 2018 fait l'objet d'une autorisation de programme à hauteur de 5,4 M€. Au BP 2018, il est prévu d'ouvrir des crédits de paiement autour de 3,3 M€.
 - **la construction d'une école primaire de 11 classes dans le quartier des Bas-Pays** qui intégrera un dojo et un terrain multisports avec couverture. Cette opération dont le coût global est estimé à 10 M€ bénéficiera de crédits de paiement à hauteur de 4 M€ en 2018. Les travaux devraient commencer au printemps 2018 pour une ouverture en septembre 2019.
 - **l'ouverture d'une autorisation de programme pour les aménagements et équipements publics du quartier Gagarine**. Il sera notamment prévu en 2018 des crédits de paiements pour la construction du carré 16/25 ans et l'espace de co-working au sein du quartier Gagarine. Une enveloppe d'environ 3,1 M€ devrait être prévue au BP 2018.
-



Les montants payés TTC en section d'investissement sont, sauf exception, éligible au Fonds de Compensation de la TVA. Cette recette versée par l'Etat est calculée en appliquant un taux de 16,404 % aux dépenses d'investissement TTC de l'année précédente. Pour l'année 2018, un montant de 3,2 millions peut être anticipé.

<i>Valeurs exprimées en K euros</i>	<i>DOB 2018</i>	<i>Prévision 2019</i>	<i>Prévision 2020</i>
Epargne brute dégagée (a)	6 574	6 569	6 645
Recettes d'investissements (hors emprunts) (b)	9 834	8 360	6 289
Dépenses d'investissement (hors emprunts) (c)	31 282	18 000	17 500
Besoin de financement (a) + (b) - (c)	-14 874	-3 071	-4 566

Le besoin de financement 2018 (hors remboursement du capital) sera couvert pour une très grande part par le résultat de clôture issu de l'exercice 2017 (16,9 M€).

3/ La dette communale

Malgré l'ambitieux programme d'investissements mené par la municipalité au cours de ces dernières années, l'encours de la dette a diminué de 3,07 M€ entre 2008 et 2017 : il est passé de 52,58 M€ au 31 décembre 2008 à 49,51 M€ au 31 décembre 2017.

La capacité d'endettement d'une collectivité territoriale se mesure à partir d'un ratio appelé capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute). Ce ratio qui représente le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement (épargne brute) est un indicateur de solvabilité. Il permet d'apprécier la situation financière des collectivités au regard de leur dette et de leur gestion courante des dépenses et recettes de fonctionnement.

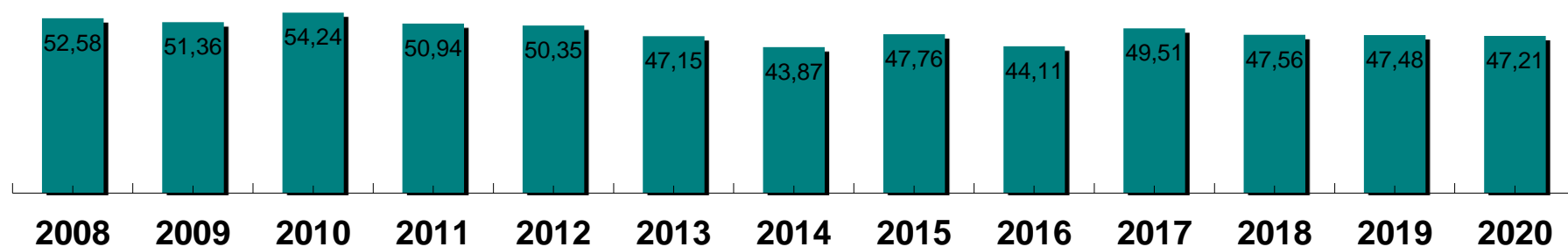
Au 31 décembre 2017, la capacité de désendettement de la Ville est de 6,93 années.

Pour mémoire, on considère généralement qu'entre 8 et 10 ans la situation financière est très saine.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 a d'ailleurs fixé, le seuil d'alerte sur l'endettement des communes à 12 années.

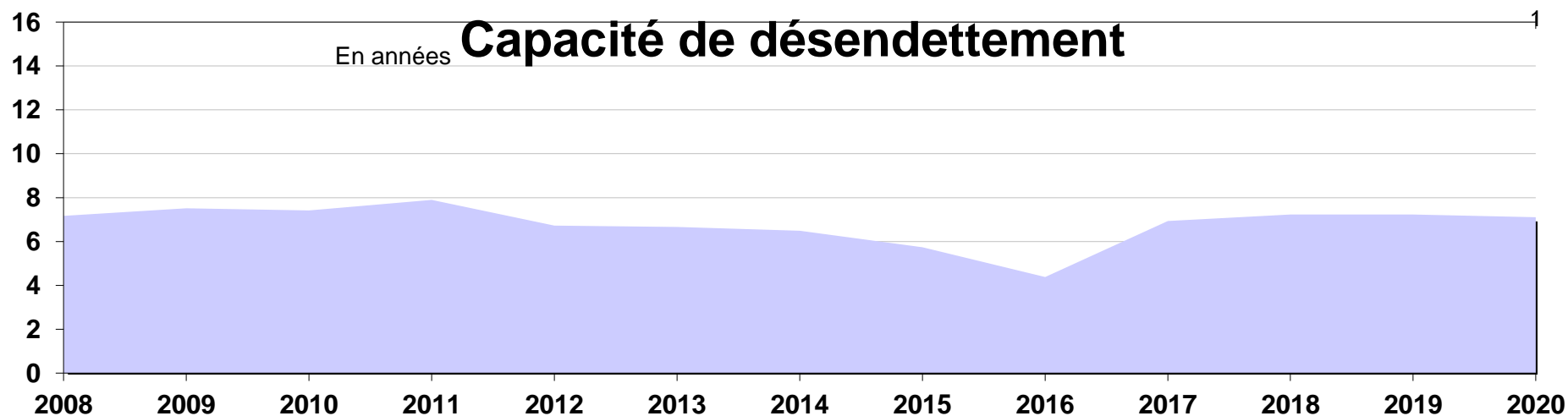
Profil d'extinction de la dette - Budget Ville

■ Encours de la dette au 31/12 de l'année N



L'emprunt de 2 M€ envisagé pour assurer une partie du financement des investissements programmés pour 2018 permettra à la ville de se désendetter à hauteur de 1,95 M€ puisque le remboursement du capital sera supérieur au nouvel emprunt.

La capacité de désendettement à la fin de l'année 2018 devrait donc rester très satisfaisante en dessous des 8 années.

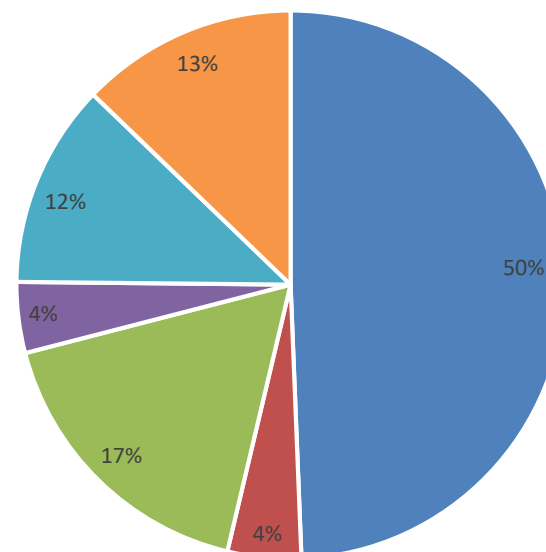


•Caractéristiques de la dette :

Eléments de synthèse	Au : 31/12/2016	Au : 31/12/2017	Variation
La dette globale est de :	44 112 347.97 €	49 513 809,43 €	↑
Son taux moyen s'élève à :	4.12 %	3,69 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12.42 ans	12.11 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6.83 ans	6.10 ans	↓

La répartition de la dette par structure de taux est la suivante :

Type	Charte Gissler	Encours	%	Taux moyen
Fixe	1-A	24 443 666 €	49,37%	3,02%
Variable	1-A	2 148 921 €	4,34%	0,06%
Livret A	1-A	8 552 582 €	17,27%	1,35%
Barrière	1-B	2 069 000 €	4,18%	3,82%
Barrière avec multiplicateur	1-E	5 960 389 €	12,04%	3,75%
Change	6-F	6 339 252 €	12,80%	10,17%
Ensemble		49 513 809 €	100,00%	3,70%



■ Fixe ■ Variable ■ Livret A ■ Barrière ■ Barrière avec multiplicateur ■ Change

CONCLUSION

- L'ensemble des ressources dégagées pour notre Budget Primitif 2018 permettra de conforter et d'amplifier le projet de ville que conduit la majorité municipale. Notre ambition commune est d'œuvrer à l'amélioration du quotidien des habitants de la ville.
- A notre échelle et dans le contexte budgétaire toujours contraint des collectivités territoriales, nous devons avoir comme impératif la préservation du pouvoir d'achat des habitants de notre ville. Ce qui suppose que pour la 9ème année consécutive soit gelé le taux des impôts locaux (22,91 % pour la taxe d'habitation et 24,21 % pour la taxe foncière).
- Ce principe de protection des habitants s'accompagne, de fait, de la défense d'un service public local de qualité. Celui-ci se décline tant en fonctionnement qu'en investissement dans tous les secteurs et à tous les âges de la vie de nos concitoyens.
- Ce budget 2018 sera de nouveau construit avec pour objectif principal de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour nous permettre de continuer à investir pour l'avenir des Romainvilloises et des Romainvillois.